



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE



**NOUVELLE LEGISLATION POUR UNE MEILLEURE
REPRESENTATION POLITIQUE**



Professeur Frédéric Sawicki
Sociologie des organisations politiques

**TRAVAIL DE RECHERCHE MASTER 2 SIP
SCIENCE POLITIQUE 2016-2017
ÉTUDIANT : JUAN PABLO PEZO DALMAZO**

PLAN

Problématique :

Dans quelle mesure certains partis politiques ont tiré profit du système binominal, et dans quel contexte les forces politiques dominantes, ont permis l'avenir des nouvelles législations permettant l'accès aux nouvelles structures partisanes ?

I) Les deux coalitions et son rapport avec le fonctionnement du système électoral

A) Description des forces politiques dominantes

B) Fonctionnement binominal

C) Les effets positifs et négatifs de ce système

I) Nouveau système électoral et financement public de partis politiques.

A) Défiance et désaffectation du système politique

B) La mise en place de nouvelles législations

C) Le contexte électoral et les effets de nouvelles législations

INTRODUCTION

Dans tous les parlements issus d'une démocratie représentative on distingue deux types de scrutins : majoritaire et proportionnel. Il faut tenir compte aussi, du niveau et du degré de subdivision du territoire représenté, notamment le nombre d'élus par circonscription et le nombre de tours d'élection. Lors des élections au scrutin majoritaire la partie remportant le plus des voix est donc élue. A contrario, nous pouvons définir le système électoral proportionnel comme un système où le nombre d'élus de chaque parti est en nombre proportionnel à celui des voix obtenues par le parti. ¹

Ainsi, les systèmes électoraux sont très souvent organisés de façon à influencer la structure d'évolution des systèmes des partis politiques. Dans ce sens, quand la nomenclature de certains partis politiques est considérée comme très instable, les réformes se font en modifiant le système électoral dans le but de consolider ces unions politiques en des entités stables et durables. A l'inverse, quand elles ne représentent pas les différentes communautés, les systèmes électoraux peuvent être modifiés pour permettre l'entrée des nouvelles organisations partisans qui puissent représenter les groupes sociaux qui ne se sont pas représentés. Bien évidemment, tout système électoral est en lien avec l'acte de voter.

Olivier Davène² en s'appuyant sur Tocqueville « les changements de régime ne peuvent faire du passé table rase » illustre bien le contexte du retour à la démocratie au Chili en 1990. En effet, le nouveau système électoral choisi le fut dans le but de réduire les partis politiques et de permettre aux deux coalitions en place de se disputer le contrôle de l'Etat. Ainsi, nous avons d'une part, le centre gauche, nommée la CONCERTACION, est à ce moment-là composé de trois partis politiques (PS : Parti Socialiste ; PPD : Parti Pour la Démocratie ; et DC : Démocratie Chrétienne.). Et d'autre part, nous avons les deux partis de droite (UDI : Union Démocratique Indépendante et RN : Rénovation Nationale). Ce système électoral à scrutin majoritaire est connu sous le nom de « Binominal » et garanti aux deux coalitions un nombre de sièges quasiment identique au parlement.

¹ Christophe Magdalijs, Marjorie Gassner, « Propositions de réforme du système électoral », Courrier hebdomadaire du CRISP 1998/19 (N° 1604), p. 1-37.

² Olivier Dabène, « 3 : Enclaves autoritaires en démocratie : perspectives latinoaméricaines », in Olivier Dabène et al., Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle, La Découverte « Recherches », 2008 (), p. 89-112.

Néanmoins, le système BINOMINAL a connu une crise de représentation qui a poussé l'actuel gouvernement et l'élite politique à substituer ce système électoral par un autre au caractère proportionnel et inclusif, et ce afin de renforcer leur représentativité dans le parlement. Le système proportionnel aidera à trouver une meilleure représentation au sein du parlement. De plus, Une nouvelle législation de parti a vu le jour pour financer les différents mouvements, réguler et ouvrir la porte à de nouveaux acteurs. Comme l'indique Klaus Schmidt-Hebbel « Avoir de partis forts, transparents et bien financés, que puissent canaliser bien les demandes programmatiques des citoyens organisés, est une condition nécessaire pour avoir une démocratie solide » (Klaus Schmidt-Hebbel, 2016). Néanmoins, d'après toutes les données statistiques et les dernières élections municipales d'octobre 2016, le Chili ne vit pas seulement une crise de représentation, mais aussi, une crise de confiance envers les institutions et l'élite politique.

Dans cette optique, il est important de poser la question suivante : **Dans quelle mesure certains partis politiques ont tiré profit du système binominal et dans quel contexte les forces politiques dominantes ont permis l'avenir des nouvelles législations permettant l'accès aux nouvelles structures partisans ?** Pour tenter de répondre, la première partie sera consacrée aux rapports de forces entre les coalitions de droite et de centre gauche, avec le fonctionnement du système électoral dit BINOMINAL. Puis, La seconde partie, sera consacrée aux nouvelles législations et à la compréhension de leurs environnements.

I) Les deux coalitions et son rapport avec le fonctionnement du système électoral.

Tout d'abord, il me semble important, d'esquisser la description des deux coalitions qui dominent scénario politique chilien depuis 1990. Puis, dans une deuxième sous partie, j'essaierai de démontrer le fonctionnement du système. Et dans la troisième sous partie, j'évoquerai de manière objective les points positifs et négatifs du système électoral binominal.

A) Description des forces politiques dominantes

L'une de forces dominantes est la *Concertation* (coalition de partis pour la démocratie) qui est née de l'union des partis décidant de se regrouper pour voter non au référendum par lequel en 1988 le général Pinochet souhaitait continuer à la tête du gouvernement. Cette coalition est composée par le parti socialiste (PS), le parti pour la démocratie (PPD), la démocratie chrétienne

(DC) et le parti radical social-démocrate (PRSD). Le problème est que la DC s'était opposée au gouvernement de Salvador Allende, même certains de ses militants avaient donné un soutien au coup d'état militaire en 1973. Pour cette raison, quelques membres du PS étaient réticents envers la DC pour avoir contribué à la rupture de la démocratie. Malgré ces difficultés, un référendum s'organise ; 97,53% des ayants droit se déplacent pour voter. D'un côté les partisans du Non (Centre gauche) et de l'autre les partisans de Oui (pro-Pinochet). Les opposants à Pinochet remportent le référendum avec 54,71% des voix.

Alors, après avoir gagné le « non », la coalition de la *Concertation* remporte les élections présidentielles de 1989, son candidat Patricio Aylwin (DC) est élu au premier tour ³avec 55,17% des voix. Puis, quatre ans plus tard, un autre président de la démocratie chrétienne, Eduardo Frei devint le second président (DC) élu lui aussi au premier tour avec 57,98% des voix. En 2000, Ricardo Lagos (PS) est élu président au second tour, après une élection très serrée, avec 51,31% des voix. Donc, cette élection fut plus disputée que les précédentes : les deux présidents de la DC ont remporté facilement leurs victoires, tandis que le président du PS est élu après un ballottage au second tour très difficile.

Pour les élections de 2006, émerge la figure d'une femme qui deviendra la première présidente dans un pays latino-américain. Michelle Bachelet PS, fille d'un ex général de l'armée de l'air, qui fut loyal au président Allende et qui est décédé après avoir été torturé par la dictature militaire. Elle est élue aussi au second tour avec 53,50% des voix. Par conséquent, autant les premiers présidents de la DC furent élus confortablement au premier tour et jouissaient d'une bonne majorité dans les deux chambres du congrès, ce n'est pas le cas pour les deux présidents du PS. Il est remarquable qu'une même majorité partisane de centre gauche ait perduré au pouvoir durant vingt ans ce qui constitue un cas unique en Amérique latine.

De son côté, la coalition de droite est composée de deux partis, l'union démocrate indépendante (UDI) et rénovation nationale (RN). Elle a changé plusieurs fois de nom, mais depuis l'an 2000 elle est connue plutôt comme *Alianza por Chile* (Alliance pour le Chili). L'UDI fut fondée en 1983 par Jaime Guzmán, collaborateur très proche de Pinochet et idéologue de la constitution

³Résultats de toutes les élections présidentielles post dictature : <http://www.servel.cl/elecciones-presidenciales-analisis-de-resultados/>

actuellement en vigueur. Il fut un célèbre juriste, professeur à l'université catholique du Chili, meneur de l'opposition à la réforme universitaire en 1967 et fondateur du mouvement corporatiste. Ayant comme idée principale l'opposition à la démocratie libérale et à la dépolitisation des corps intermédiaires, ce mouvement fournit la plupart des cadres à l'administration de la dictature militaire.

L'UDI est composée par des conservateurs traditionnels en lien avec des groupes religieux catholiques, notamment l'Opus Dei, des militants qui ont supportés Pinochet et par des ex-militaires. C'est un parti de masse, bien organisé au niveau du territoire et qui est composé par des réseaux locaux comportant beaucoup de militants des milieux populaires. Pour les élections démocratiques, en 1989, ce parti n'avait obtenu que 14 députés et deux sénateurs. Aux élections de 2009, l'UDI a obtenu 39 sièges de députés, 8 sénateurs et il est devenu le parti avec le plus de sièges dans les deux chambres.

Par ailleurs, RN est composé de militants qui furent ex-collaborateurs de Pinochet acceptant le changement démocratique et par des partisans du libéralisme autant dans les domaines économiques que sociétaux. Ce parti se situe au centre droite de l'échiquier politique chilien, ses leaders historiques sont Allamand et Sebastián Piñera. Ce dernier est un homme d'affaire, ex-sénateur du RN qui a déclaré avoir voté contre Pinochet dans le référendum de 1988. Il est candidat en 2006, arrivant au deuxième tour face à M. Bachelet et c'est qu'en 2010 qu'il devint le premier président de la droite après le retour de la démocratie. Au moment d'être élu président il était considéré comme l'un de hommes les plus riches du Chili, propriétaire d'un chaîne de télévision (*Chilevision*) et de l'équipe de football la plus populaire du pays (*Colo-Colo*) et de la compagnie d'aviation plus important du Chili (*LanChile*).

B) Fonctionnement binominal

Avec le retour de la démocratie, le système politique chilien a été souvent évoqué comme un système modèle, vis-à-vis des bouleversements des systèmes partisans d'Amérique latine. Depuis 1990 à nos jours, que deux coalitions ont gouverné le pays -Le centre gauche a gouverné pendant plus de vingt ans et la droite pendant une période de quatre ans-. Alors, ce fut grâce au système électoral binominal que ces deux coalitions ont pu s'imposer dans l'arène politique de ce pays.

Donc, il est important de décrire ce système dans lequel les députés et les sénateurs sont élus au suffrage universel direct majoritaire à un tour, ce mode de scrutin fut établi par une « loi organique constitutionnelle » en 1986. Ce dispositif a existé aussi dans certains Länder allemands, il est nommé « binominal » car dans chaque circonscription (elles sont distinctes pour les sénateurs et les députés) sont élus deux représentants.

Les organisations partisans ou alliances y présentent une liste réduite de deux noms. Ce n'est pas une liste bloquée : il peut y avoir un vote de préférence au sein de la liste retenue. Le candidat qui arrive en premier au sein de la liste ayant obtenu la majorité de vote est élu. En général, le second siège est donné au candidat qui est arrivé en seconde position. Concrètement, pour obtenir les deux sièges, la liste qui arrive en tête doit doubler les voix de la liste qui est arrivé en second. Par d'exemple, si la liste A obtient 52 % des suffrages, la liste B 28 % et la liste C 20 %, les listes A et B auront chacune un siège. Alors, pour que la liste A remporté les deux sièges, il faudrait qu'elle obtienne 56 % des voix, contre 28 % à B et 20 % à C. En conséquence, nous pouvons observer les résultats obtenus lors la première élection démocratique de sénateurs en 1989, dans la 7^e circonscription, où se sont présentés des politiciens très renommés de la politique chilienne : pour la *Concertation* Andres Zaldivar (ancien président DC, futur président du Sénat) et Ricardo Lagos (PPD, qui est devenu président du pays), du côté de la droite, avec sa coalition *Alianza por Chile* Jaime Guzman (UDI) et Miguel Otero (RN).

Dans ce tableau ci-dessous nous pouvons constater les résultats suivants :

Candidat	Parti	Nombre de voix	%	Résultat
Andrés Zaldívar Larraín	FDC	408 227	31.27	élu
Ricardo Lagos Escobar	FPD	399 721	30,62	
Jaime Guzmán Errázuriz	UDI	224 396	17,19	élu
Miguel Otero Lathrop	RN	199 856	15.31	
Sergio Santander Sepúlveda	ILE	59 834	4.58	
Rodrigo Miranda	ILE	13 435	1.03	

Contrairement, dans un système majoritaire classique, le second siège aurait été emporté par Lagos qui avait réussi 175000 voix plus que J. Guzman (soit 13,4% des suffrages à sa faveur). Pourtant, comme nous le remarquons c'est ce dernier qui obtient le second siège dans le sénat. Ce système électoral produit deux conséquences dans la structuration du système des partis. Tout d'abord, il ne permet pas les formations de toutes les représentations parlementaires, à l'exception d'être membre d'une des deux coalitions dominantes (ou il faut négocier les places avec elles). Puis, il incite la formation d'alliances de partis pour former des groupes à la chambre. Dans cette logique il se ressemble au système uninominal majoritaire à un ou deux tours, comme en Angleterre ou en France. Néanmoins, les effets concernant à la représentation sont encore plus amples au Chili que dans ces derniers pays.

Par ailleurs, la société civile chilienne est faiblement structurée, cela fut aussi une conséquence de la période dictatoriale 1973-1990. En effet, le droit d'association est juridiquement extrêmement difficile à exercer, et la possibilité du droit syndical est limitée par une législation très restreinte. A l'instar de la plupart des « vieilles » démocraties, les demandes sociales s'expriment par l'intermédiaire des partis politiques. Ce système explique que le parlement soit composé que par deux forces politiques équivalentes, qui rend presque impossible d'avoir une majorité qualifiée dans les chambres de députés et du sénat, pour adopter des lois organiques ou réformer la constitution. Suite à de forts débats parlementaires en 2005, finalement, une réforme constitutionnelle a pu abroger une grande partie des dispositions constitutionnelles issues de la dictature. (Sénateurs nommés, sénateurs à vie, membres de l'armée dans les organes supérieurs de l'état comme dans la cour Suprême et le Tribunal constitutionnel, absence de possibilité pour le président de choisir le chef des forces armées, etc.) La réforme constitutionnelle en août 2005 abolit le caractère constitutionnel au système binominal, donc, ce dernier pourrait être modifié par une loi organique. Cependant, les deux forces politiques dominantes au parlement n'ont pas la volonté de modifier un système qui les assurent un nombre important de sièges, sans tenir compte nécessairement des résultats électoraux.

C) Les effets positifs et négatifs de ce système

Ce système produit nombreux effets positifs pour la stabilité politique et la bonne gouvernance. L'équilibre des forces politiques au sein du parlement, comme ils se rencontrent avec les systèmes de scrutin uninominal, sont impossibles. En fait, au Chili, il est presque impossible que le Président puisse se contenter d'une majorité confortable aux deux chambres. Le cas le plus courant est celui de majorités parlementaires très faibles, par exemple un « gouvernement divisé », appelé en France *la cohabitation* : un président avec une ou deux chambres composées de partis ou de coalitions politiques différentes de la sienne. Ce système alors, incite les forces politiques dominantes à rechercher toujours le consensus, à trouver les ententes par le bail de la négociation, à passer des compromis, ce système garantit l'effectivité de l'application des décisions et réduit les risques de polarisation politique. Le parlement a un important contrepois face à un président qui dispose nombreux pouvoirs.

Pendant les premières années de la démocratie rétablie, Pinochet fut un acteur politique très actif dans les premières années de la transition, il fut le chef d'Etat majeur des forces armées (1990-1998) et il conservait un pouvoir plus important face aux autres branches de l'armée – cette situation était inadmissible pour les exilés de retour au Chili–. De son côté, les gouvernements de la Concertation (1990-2010) négociait toujours avec l'opposition de droite pour rétablir progressivement la normalité démocratique et les réformes qu'elles voudraient réaliser. Néanmoins, l'Alliance de son côté savait que le régime autoritaire au Chili avait un soutien non négligeable de la population, spécialement, des couches sociales plus aisées.

Parallèlement, son arène politique dépendait aussi de sa capacité à modérer ses militants plus radicaux et nostalgique du régime de Pinochet. Donc, les deux partis de cette alliance ont bien compris la nécessité politique et institutionnelle d'être flexible à l'heure de faire des compromis, qui ont permis la réussite de la stabilité politique chilienne durant vingt ans. Ce système a porté beaucoup préjudice à la rapidité du travail législatif dans les domaines politiquement ou socialement sensibles. De cette manière, les textes de lois furent adoptés à la suite de plusieurs mois ou législatures successives. Cela constitue peut-être une garantie pour la bonne élaboration des règles ou aussi une garantie de blocage de réformes. Par exemple, en matière fiscale la droite n'a jamais voulu donner les voix nécessaires pour adopter une loi que puisse permettre à l'état de récolter des impôts auprès des grandes entreprises.

Des cinq gouvernements de la Concertation, seulement l'actuel gouvernement de Michelle Bachelet a pu réussir une réforme des impôts, mais il faut bien souligner, que cette réforme est aussi produite d'un consensus politique avec la droite pour obtenir les voix nécessaires dans les deux chambres. Dans le même sens, le rôle que joue le conservatisme religieux dans l'influence sur les deux grandes coalitions est important. En fait, pendant longtemps cette influence a abouti à maintenir des dispositions législatives obsolètes face aux évolutions de la société et des mœurs. Le Chili fut le dernier pays de l'Amérique latine à légaliser le divorce, en 2005, ce dernier a dû attendre 15 ans de débats dans les chambres avant que la loi soit finalement adoptée et mise en vigueur. Un autre sujet, qui est toujours dans l'actualité en discussion parlementaire, c'est la question de dépénalisation de l'avortement et la libre commercialisation des moyens de contraceptifs pour l'interruption de la grossesse. Le retard sur ces sujets, fut peut-être une résignation de la part de la Concertation, dû à la surveillance de l'armée, mais aujourd'hui elle n'a aucune influence sur l'élite politique, mais, les conséquences négatives du système binominal sont toujours présentes.

Les effets négatifs de ce système sont nombreux et cumulatifs. D'abord, nous pouvons constater que ce système incite une gouvernance vers le centre, il fait blocage à toute législation novatrice et risque de produire l'immobilisation de l'exécutif concernant d'autres sujets pour lesquels il y a eu un consensus entre les deux coalitions (comme par exemple le modèle néolibéral d'économie ouverte sur l'extérieur). Dans cette logique, le gouvernement doit agir vite afin de ne pas voir ses réformes bloquées, ni passer par les lenteurs parlementaires. Pour y faire, le rôle du président est crucial, il doit donner préférence au rapport direct à la population, pour essayer d'imposer ses projets aux parlementaires avec l'appui de l'opinion publique.

Ce fut de cette façon que le Président R. Lagos fit passer la réforme du système de santé : l'adoption par le parlement d'une couverture universelle pour les maladies fréquentes les plus graves (Plan AUGÉ) adoptée grâce à une forte médiatisation de ce projet. Certes, ce sont les mouvements étudiants et lycéens qui ont fait émerger les problèmes de l'éducation en 2011, ce sont les défenseurs de causes et le soutien de l'opinion publique qui politise les problèmes de l'éducation et non les partis politiques. L'inertie des partis politiques pour mettre en œuvre une réforme au sujet d'un problème social est évidente, l'exemple le plus illustratif fut que seulement après six mois de mobilisations des étudiants et de pression sociale le président Piñera se plie à

recevoir les leaders du mouvement. Aujourd'hui, c'est la même chose avec le problème des retraites, un autre mouvement social qui fait émerger encore une fois ce problème bénéficiant aussi d'un énorme soutien de l'opinion publique.

II) Nouveau système électoral et financement public de partis politiques.

Dans un premier temps, il s'avère essentiel de comprendre que la dérogation du système binominal se fait dans un contexte de défiance envers l'élite et de toutes les institutions politiques. Dans un deuxième temps, nous allons voir que les nouvelles législations sont un corollaire de la croissante apathie citoyenne envers la politique en général. Et enfin, nous terminerons avec une description des effets du vote volontaire, de la loi des partis dans les récentes élections municipales et l'entrée de nouveaux acteurs politiques.

A) Défiance et désaffectation du système politique.

D'après l'opinion publique, les pratiques politiques vers le centre, les interminables négociations, les consensus et le blocage de réformes ont épuisé à la population. Et, cela se manifeste dans une distance croissante entre les représentants et les représentés, et une énorme indifférence des citoyens envers le travail des parlementaires. Alfredo Joignant, dans une étude approfondie des coalitions chiliennes de 1989 à 2005, a établi un « index de désaffectation électoral » à partir de l'écart entre l'évolution de la population en âge de voter et les inscriptions sur les listes électorales. Cette désaffectation a largement doublé en 16 ans, passant de 22,53% en 1989 à 57,42% en 2005.

Bien évidemment, le Chili n'est pas une exception à l'égard de la distance entre gouvernants et gouvernés, cela on peut aussi l'observer dans les « vieilles » démocraties. Mais ces dernières disposent des autres alternatives institutionnelles pour se faire entendre. Le système binominal a contribué à la crise de représentation et à la forte oligarchie politique qui affecte aujourd'hui un plein exercice de la démocratie au Chili (Eduardo Espina, 2015 : 12)⁴. Mais, cette variable n'est

⁴ Exclusion, oligarchization and politic disaffection. The effects of the binominal system in the Chilean democracy <file:///C:/Users/Pablo/Desktop/Oligarchie%20Politique%20au%20Chili.pdf>

qu'une parmi des autres- La Constitution de 1980 et le modèle économique sont aussi les autres variables -. Par exemple, une enquête du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)⁵ en 2013, a montré que 76,2% des sondés considèrent qu'il est très important de réaliser des changements à la constitution, et une autre, nous a montré que 65,5 % des sondés étaient en faveur d'une assemblée constituante pour rédiger une nouvelle constitution (PNUD, 2015).

Une autre variable, qui ont approfondie aussi cette crise de représentation est celle de l'éducation, les étudiants contestent fortement le système éducatif (du primaire au supérieur). Ils réclament une éducation avec un accès plus nombreux, plus juste, de qualité et publique. La contradiction, c'est que l'OCDE considère le modèle d'éducation Chilienne comme étant le meilleur de l'Amérique latine. Pour Mayol (A)⁶ la contestation sociale contre le profit dans l'éducation a surpris à une société de marché, qui semblait avoir légitimé le modèle néo-libéral. Or, subitement cette société refuse complètement le marché, qui fut le terrain privilégié pendant 30 ans pour des générations endormies et dépolitisées. Donc, l'arrivée d'une autre plus politisée et qui n'a pas vécu la dictature remet en cause non seulement un système éducatif, mais tout le modèle l'accusant de ne pas être démocratique, qui ne représente ni n'assure les droits sociaux comme l'éducation, la santé et les retraites, au contraire, ces droits sont mercantilisés.

Néanmoins, ce système incite la ségrégation et reproduit toutes les inégalités existant dans la société chilienne actuelle. En effet, le secteur privé exerce un poids considérable dans le domaine éducatif. Ceci en raison d'une législation adoptée en 1982, laquelle permet l'accès aux acteurs privés d'investir dans tous les niveaux de l'éducation et établit le principe de liberté d'enseignement. Elle s'agit concrètement en liberté de « d'ouvrir, gérer, fermer » des établissements éducatifs.

Normalement, cette législation interdit le but lucratif (*sin fines de lucro*). Mais l'État n'a pas créé les instruments qui permettent pénaliser juridiquement le profit, et cette faible législation a été facilement détournée : les fondations ou associations (*corporaciones*) qui gèrent les établissements scolaires ou les universités privées, se louent elles-mêmes très cher les bâtiments par l'intermédiaire des autres entreprises. De cette façon, les mêmes personnes qui sont membres

⁵ PNUD 2015

file:///C:/Users/Pablo/Downloads/undp_cl_gobernabilidad_opinion_ciudadana_cambio_constitucional.pdf

⁶ Mayol (A), Derrumbe del modelo, LOM Ediciones, 2012, p.29.

des organes administratifs des universités ou des écoles, sont propriétaires des entreprises de l'immobilier. De plus, les subventions étatiques sont données aux établissements secondaires en fonction du nombre d'élèves qu'ils reçoivent. Alors, ce système produit une forte compétition entre ces établissements pour attirer les étudiants ou élèves au marché de l'éducation.

Une autre question sociale qui illustre bien cette crise de représentation est le problème mapuche⁷, les revendications de ces derniers datent depuis décennies. En fait, ils demandent le retour de leurs terres ancestrales, de droits politiques et reconnaissance constitutionnelle comme étant les premiers habitants du territoire Chilien. Il est intéressant de signaler que les Mapuches sont le peuple des indiens le plus nombreux de ce pays, actuellement, ils sont environ 600.000 et la majorité se trouve dans les régions centre sud du Chili⁸, le 60% de la population totale du Chili est un mélange mapuche-espagnole et avec des autres nationalités européennes. En outre, le mouvement mapuche vient récemment de créer son propre parti politique, nommé *Walmartuwen*⁹ inscrit et légalement reconnu grâce à la nouvelle législation électorale des partis.

B) La mise en place de nouvelles législations

Le 5 mai 2015, se substitue finalement le système électoral binominal, par un système proportionnel inclusif. Ce nouveau mécanisme, a pour but de renforcer la représentativité dans les deux chambres de députés et sénateurs. En fait, la nouvelle législation établit une augmentation de sièges dans ces dernières. Pour la première, elle passe de 120 à 155 sièges, tandis que les districts se réduisent de 60 à 28. Pour la deuxième, chaque région deviendra une circonscription, donc, les sièges au sénat diminuent de 19 à 15, mais, il y a une augmentation de 38 à 50 sénateurs.

. Désormais, cette loi électorale numéro 20840, établit que pour les élections des députés et des sénateurs, les partis politiques peuvent s'associer avec des candidats indépendants. Lorsqu'un candidat indépendant souhaite être candidat, il doit obtenir au moins 5% de soutiens, de citoyens

⁷ Mapuche en langue Mapudungum veut dire gens de la terre. Mapu (terre) ; Che (gens).

⁸ Le peuple Mapuche se trouve de 600 à 1000 kilomètres au sud de Santiago, notamment, dans les régions Bio-Bio et Araucanía.

⁹ Walmartuwen premier parti mapuche :

<http://www.wallmapuwen.cl/>

ayant déjà voté précédemment, dans sa circonscription ou district respectif. En ce qui concerne le genre, les partis ayant trouvé un accord ou non, ils ne peuvent dépasser les 60% de candidats des hommes ou des femmes. Ce pourcentage devient obligatoire, il se calcule de manière indépendamment de la forme de nomination des candidatures. Les partis qui ne respectent pas cette norme se verront refuser leurs candidatures.

En outre, les partis ou les pactes électoraux, pourront présenter dans chaque circonscription un nombre maximal de candidats, équivalent au nombre immédiatement supérieur au nombre de parlementaires, qui correspondrait à choisir pour chaque circonscription. Lorsqu'il s'agit des nouveaux partis politiques, ils peuvent se constituer légalement dans une des quinze régions du pays. C'est ainsi, pour qu'un nouveau parti puisse se former légalement, il doit recueillir des signatures devant un notaire d'au moins 25% de citoyens ayant voté dans la dernière élection de députés de chaque région où ils souhaitent se constituer légalement.

La nouvelle forme de calcul qui remplace le système binominal est celle de la méthode de D'HONDT. Dans ce système, on divise pour chaque collège électoral le nombre de voix en faveur de chaque parti, successivement par 1, 2, 3, 4, 5, etc. Les résultats de cette division, appelés les **quotients électoraux**, sont ensuite classés par ordre de grandeur pour tous les partis jusqu'à obtenir autant de quotients qu'il y a de sièges à attribuer. Le dernier quotient est appelé le **diviseur électoral**. Le nombre de sièges obtenus par chacun des partis est égal au nombre de fois que le nombre de ses voix peut être divisé par le diviseur électoral.

Par ailleurs, la nouvelle loi organique (*LEY N° 18.603*) constitutionnelle de partis politiques¹⁰, mise en vigueur le 4 avril 2016, stipule que les partis politiques sont des associations autonomes et volontaires organisées démocratiquement, avec une personnalité juridique de droit public. Cette loi met l'accent sur le rôle des partis politiques dans le renforcement de la démocratie, du respect, de la garantie et de la promotion des droits de l'homme reconnus dans la Constitution. En ce qui concerne la création d'un parti politique, ils devront s'inscrire au SERVEL¹¹ et jouir en qualité de personne juridique à partir de la date d'inscription. Pour se constituer et être

¹⁰SERVEL <http://www.servel.cl/ley-18-603-l-o-c-de-los-partidos-politicos/>

¹¹SERVEL : Service électoral

légalement reconnu, il faut réunir au moins cent citoyens ayant le droit de suffrage et qui n'ont pas une militance dans un autre parti.

Sur les critères d'affiliation aux partis politiques, tout citoyen chilien avec un droit de suffrage ou un étranger avec une résidence légale d'au moins cinq ans, pourront s'inscrire dans une organisation partisane. A l'inverse, certains fonctionnaires sont interdits de devenir militants - ceux qui travaillent dans le ministère de justice, dans le service électoral et ceux qui doivent faire le service militaire- si ces dernières sont militants, ils doivent suspendre leur militance au moment d'entrée à l'armée. Ne peuvent aussi être militants, les notaires, les conservateurs et le contrôleur général de la République. Autre critère intéressant, c'est que cette nouvelle loi encadre l'organisation interne des partis, spécialement, les organes constitutifs, tels que : l'organe exécutif à niveau national et régional, intermédiaire, collégial et du tribunal suprême.

Par ailleurs, l'un des changements le plus significatif de cette nouvelle loi, est celui en rapport avec le financement de la politique. En fait, pendant les années post dictature le Chili fut considéré un pays sans grands scandales de corruption, mais au fur et à mesure que les mouvements sociaux et l'opinion publique demandent des dispositifs pour un meilleur contrôle de l'activité politique, une loi de transparence fut établie. C'est ainsi par exemple, que cette loi a permis la création de moyens de communications et la mise en place d'une juridiction spécialisée dans les délits de corruption. Ce fut dans ce contexte, que les nouveaux dispositifs consacrés aux enquêtes sur la transparence de la politique, ont dévoilé le grand scandale de corruption à l'égard du financement des campagnes électorales.

Cette corruption, met en évidence l'entente entre les grandes entreprises et les partis politiques aussi bien à droite qu'au centre gauche. Sans exception, les entreprises ont financé les campagnes avec de fausses factures, au nom de personnes naturelles liés aux partis, en rémunérant des services inexistants et finalement l'argent était reversé dans les caisses des partis. En plus, certains députés de droite et gauche étaient payés par les entreprises pour des services fantômes, afin qu'ils puissent faire passer des lois favorisant leur hégémonie dans le marché. Ce fut le cas de la nouvelle loi de pêche, dans laquelle le ministre du secteur et plusieurs parlementaires, furent financés pour favoriser une importante grande entreprise au détriment des petits pêcheurs artisanaux.

En conséquence, cette nouvelle loi met fin aux donations pécuniaires ou matérielles reçues par des personnes juridiques. Elle limite aussi les donations de personnes naturelles ; désormais, les militants ou adhérents pourront donner un maximum de 18.805 euros par année et il y a une interdiction totale de recevoir des donations depuis l'étranger.

Pour la première fois, à partir de la mise en vigueur de cette nouvelle loi, l'état à travers du SERVEL, commence à financer les partis politiques. Ces derniers recevront trimestriellement une subvention publique, pour faire face aux dépenses de fonctionnement de ces organisations : l'acquisition ou la location immobilière, les règlements de dettes, le développement des formations civique de citoyens, la préparation des candidats aux élections populaires, la formations de militants, l'élaboration des études de recherches, campagnes de diffusion des idées, campagnes d'encouragement pour la participation des femmes et des jeunes. En somme, il y a aussi une obligation de faire un audit une fois dans l'année.

Une autre variable explicative, de la crise de représentation au Chili est la Constitution -. Par exemple, une enquête du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)¹² en 2013, a montré que 76,2% des sondés considèrent qu'il est très important de réaliser des changements à la constitution, et une autre, nous a montré que 65,5 % des sondés étaient en faveur d'une assemble constituante pour rédiger une nouvelle constitution (PNUD, 2015). Toutes ces variables évoquées ont produit une grande défiance envers les professionnels et les institutions politiques- Par exemple, en Mars 20016, lors de mon dossier de recherche, la défiance fut autour du 80%, alors que dans l'enquête du mois de septembre ¹³ montre que la population a une méfiance de 93,6 % envers le parlement et de 95,6% pour les partis politiques. Dans l'enquête du mois de décembre dernier ¹⁴, sur l'évaluation du gouvernement et du

¹²PNUD 2015

file:///C:/Users/Pablo/Downloads/undp_cl_gobernabilidad_opinion_ciudadana_cambio_constitucional.pdf

¹³Enquête ADIMARC évaluation du gouvernement et les institutions politiques

http://www.adimark.cl/es/estudios/documentos/31_eval%20gobierno%20sep_2016.pdf

¹⁴Enquête ADIMARC évaluation du gouvernement et du parlement :

http://www.adimark.cl/es/estudios/documentos/20170105_gobierno%20diciembre.pdf

parlement, 75% des sondés désapprouvent la gestion de l'exécutif et environ 85% réfutent celles des deux chambres du parlement.

C) Le contexte électoral et les effets de nouvelles législations

La surreprésentation politique des deux coalitions dominantes est forte et place le Chili, comme l'un de trois pays les plus disproportionnés de l'Amérique latine, à l'égard de la représentation parlementaire (Rios, 2006 : 5). Le mécanisme binominal a polarisé une concurrence entre les deux coalitions, donc elles ont eu une très faible concurrence des autres partis (Navia, 2005 : 8). Les deux coalitions avaient une faible motivation, pour se consacrer dans la bataille des idées – La différenciation idéologique – Alors, les électeurs, de leur côté, se concentraient sur les qualités individuelles des candidats : trajectoire, charisme ou ressources économiques. En effet, la personnalité du candidat est déterminante dans des élections parlementaires avec une faible magnitude territoriale (Nohlen, 1998).

De plus, l'égalité économique, culturelle et technologique sont essentielles pour pratiquer une citoyenneté politique inclusive. Au Chili, cette condition a été encore plus flagrante avec le vote volontaire, car c'est une évidence que les couches sociales les plus aisées votent plus que les couches sociales défavorisées. Ainsi, les premières élections avec le vote volontaire¹⁵ ont accentué encore plus cette réalité. Lors des élections¹⁶ municipales de 2012, les communes plus riches ont plus voté que les communes pauvres – ce qui donne comme résultat, une inégalité électorale inhérente aux inégalités de représentation. (Contreras, Zahler y Cox 2015 : 2). Les communes les plus pauvres n'ont pas obtenu plus de 32,7 de participations, tandis que les plus riches ont obtenu plus de 42%. Dans les récentes élections municipales d'octobre 2016 s'est reproduit le même scénario à l'égard de la votation de classes sociales, toutefois, le plus inquiétant est la forte abstention de 66%¹⁷.

¹⁵Le vote volontaire fut adopté en 2011, durant le gouvernement de S. Pinera : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/12/21/97001-20111221FILWWW00242-au-chili-le-vote-n-est-plus-obligatoire.php>

¹⁶Elections Municipales de 2004 à 2012 : <http://www.servel.cl/elecciones-municipales-resultados-concejales-2004-2012-2/>

¹⁷Taux D'abstention Municipales 2016 :

Avant, le vote était obligatoire du moment que la population allait s'inscrire au registre électoral. Pour les élections présidentielles de 2013¹⁸, la première avec un système de vote volontaire, l'abstention¹⁹ fut de 41,96% pour le premier tour et pour le deuxième tour de 58,96%. En conséquence, le vote volontaire a eu un impact sur l'abstention par rapport à l'élection du 2010, lorsque le registre électoral était de 8.285.286 personnes. En revanche, celui de 2013 fut de 13.573.243 personnes en droit de voter volontairement. Du côté des élections parlementaires, l'abstention de 2013²⁰ fut de 50,9%, tandis que celle de 2009²¹ de 12,3%. Par conséquent, l'écart des différences est important, donc nous pouvons déduire que le vote volontaire a eu effet très pervers dans le scrutin parlementaire aussi.

Pour les élections parlementaires de novembre 2017, il faut bien mettre en lumière, que pour la première fois, après le retour de la démocratie, les élections se feront sous le nouveau système proportionnel et non sous l'emprise du binominal. Ces élections seront une véritable mise à l'épreuve pour le nouveau système électoral. De plus, le nouveau parlement devra approuver avec une majorité des 2/3 dans les deux chambres (Députés et Sénateurs) le changement constitutionnel et ce sera aussi le même parlement qui décidera le mécanisme pour rédiger une nouvelle constitution. Quatre possibilités seront offertes au Parlement élu en 2017, le mécanisme sera choisi à la majorité des 3/5 : commission bicamérale, commission mixte parlementaire et citoyenne, assemblée constituante ou directement un référendum sur le projet antérieur.

Concernant la nouvelle loi de partis ; dans le site web du SERVEL, nous pouvons constater que la création et l'inscription de 20 nouveaux partis²² reconnus légalement par cet organisme. Nous

http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2016/10/24/la-droite-prend-l-ascendant-lors-des-elections-municipales-au-chili_5018962_3222.html

¹⁸Elections Présidentielles 2013 :

<http://www.servel.cl/elecciones-presidenciales-resultados-globales/>

¹⁹Abstention 2013 :

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle_chilienne_de_2013

²⁰ Elections parlementaires 2013 :

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_parlementaires_chiliennes_de_2013

²¹Elections parlementaire 2009 :

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_parlementaires_chiliennes_de_2009

²²Liste de nouveaux partis constitués en 2016 :

pouvons aussi remarquer, que lors des dernières élections municipales, une alliance²³ de petits partis issus du mouvement étudiant – La Gauche Autonome et Révolution Démocratique- ont remporté la municipalité de Valparaiso face aux coalitions dominantes. Cette victoire, est considérée comme celle de David face à Goliath et donne l'idée à tous les nouveaux partis de gauche, en dehors de la coalition du centre gauche, de se rassembler pour faire face aux élections présidentielles et parlementaires de cette année.

Il est important de remarquer que Giorgio Jackson, 29 ans et Gabriel Boric, 30 ans sont les meneurs des deux nouveaux partis évoqués auparavant et sont issus d'une classe sociale plutôt aisée. Le premier, fit des études d'ingénierie et fut président de la fédération d'étudiants de l'Université Catholique, la même université que les Chicago boys²⁴. Le second fit des études de droit et fut aussi président de la fédération de l'Université du Chili. Etudier dans les meilleures académies chiliennes ainsi que leurs implications dans les mouvements étudiants furent un tremplin à leurs attributions de postes de députés lors des élections parlementaires de 2013, et ce malgré le fait qu'aucun d'eux n'ait suivi de scolarité à l'étranger comme la majorité des leaders politiques du pays. Ainsi, Jackson fonda la Révolution Démocratique et Boric La Gauche Autonome. Ces deux partis sont à la tête de la coalition des nouveaux partis de gauche qui se rassemblent pour les élections de 2017.

CONCLUSION

Les coalitions politiques qui se disputent le pouvoir au Chili, notamment celle de centre gauche, a bien accepté les conditions électorales imposées par un régime dictatorial. De son côté, la coalition de droite, était à l'aise, dans un système qui a avait par but d'équilibrer les forces en deux grandes coalitions afin de donner au pays une stabilité politique durable. Certes, l'objectif des acteurs politiques, qui ont conçu ce système électoral, fut largement accompli. Plus encore, le

http://www.servei.cl/wp-content/uploads/2016/10/Fecha_de_Constitucion_de_Partidos_Politicos_por_Region_06_10_2016.pdf
http://www.servei.cl/partidos-constituidos/?mla_paginate_current=1

²³Un petit parti des étudiants emporte l'élection municipal de Valparaiso :

<http://crossworlds.fr/des-mouvements-etudiants-a-la-mairie-decouvrez-celui-qui-promet-un-valparaiso-aux-citoyens/>

²⁴ Etudiants Chiliens qui furent élèves de Milton Friedman, considéré le père du Néolibéralisme.

système binominal a bénéficié, a consolidé un duopole de deux forces qui se sont disputé le pouvoir depuis 1990 et qui, de nos jours, se partagent toujours le pouvoir de l'arène parlementaire.

Toutefois, les effets négatifs de ce système électoral -manque de représentation des minorités, exclusion sociale dans les décisions politiques importantes- ont entraîné un fort mécontentement social. De plus, les dernières affaires de corruption servant à financer les campagnes ont aggravé sérieusement la légitimité des acteurs politiques dominants et celle des institutions. Pour favoriser la transparence et la démocratie, le duopole du pouvoir, a dû laisser une part de leur marché politique en adoptant des nouvelles législations. Ces dernières favorisent une meilleure représentation par le biais d'un système proportionnel, d'un financement public des partis politiques et d'une réglementation plus sévère face aux donations pécuniaires.

Pour conclure, la victoire d'une alliance de petits partis à Valparaiso, l'émergence de nouveaux partis politiques, donnent l'espoir que les nouvelles législations sont les clefs pour l'entrée de nouveaux acteurs et pour le changement du paysage du système de partis au Chili. Alors, malgré l'abstention dans les dernières élections, il s'avère intéressant d'attendre aux élections parlementaires et présidentielles de cette année, pour connaître si les nouvelles législations aideront à changer les enjeux du pouvoir politique dominés par les deux coalitions depuis 1990.

Bibliographie

Olivier Dabène, « 3 : Enclaves autoritaires en démocratie : perspectives latino-américaines », in Olivier Dabène et al., *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle*, La Découverte « Recherches », 2008 (), p. 89-112

Eduardo Alvarado Espina «*EXCLUSIÓN, OLIGARQUIZACIÓN Y DESAFECCIÓN POLÍTICA. LOS EFECTOS DEL SISTEMA BINOMINAL EN LA DEMOCRACIA CHILENA*» Vol. XIII, n° 22, 2015, 11-37

Mayol (A), *Derrumbe del modelo*, LOM Ediciones, 2012, p.29.

Garretón, Manuel Antonio. 1991. "The Political Opposition and the Party System under the Military Regime". En: Paul Drake e Ivan Jaksic (eds.). 1995. *The Struggle for Democracy in Chile. 1982-1990. Revised Edition*. Lincoln: University of Nebraska Press.

José Miguel CABEZAS y Patricio NAVIA "Efecto del sistema binominal en el número de candidatos y de partidos en elecciones legislativas en Chile, 1989-2001", 2005(), P.1-23

Siavelis, Peter. 1997a. "Executive-Legislative Relations in Post-Pinochet Chile: A Preliminary Assessment". En: Scott Mainwaring y Matthew Soberg Shugart (eds.), *Presidentialism and Democracy in Latin America*.

New York: Cambridge University Press. Siavelis, Peter. 1997b. "Continuity and Change in the Chilean Party System". *Comparative Political Studies* 30 (6): 651-674. Siavelis, Peter. 2000.

The President and Congress in Post-Authoritarian Chile: Institutional Constraints to Democratic Consolidation: Penn State University Press. Sigmund, Paul E. 1993. *The United States and Democracy in Chile*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

Ricardo Gonzalez Dorfma, *Revista Ballot - Rio de Janeiro*, V. 1 N. 2, Setembro/Dezembro 2015, pp. 53-70.

